

ECOCITE JARDIN DES MARAICHERS

**Lot 1 Concession d'Aménagement
« Grand Est »**

VILLE DE DIJON

**Compte rendu annuel à la collectivité
au 31 décembre 2022**

SOMMAIRE

- I. Présentation et programme physique de l’opération**
- II. Note de conjoncture**
- III. Bilan prévisionnel actualisé**
- IV. Annexes**

I. PRESENTATION ET PROGRAMME PHYSIQUE DE L'OPERATION

1.1 Présentation de l'opération

Par délibération du 28 septembre 2009, le Conseil Municipal de Dijon a confié à la Société Publique locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) l'aménagement du territoire « Grand Est », territoire de 230 hectares compris entre la voie ferrée d'Is-sur-Tille et l'entrée est de la ville depuis la rue du Mont Blanc, par voie de Convention de Prestations Intégrées portant concession d'aménagement.

Ce territoire « Grand Est » doit se développer progressivement selon des enjeux opérationnels à différentes échéances selon trois sites identifiés par lot :

- Lot 1 : le site « Anciens abattoirs » d'une surface d'environ 28 hectares au nord du Boulevard Chicago,
- Lot 2 : le site « Mont-Blanc 2 » d'une surface d'environ 22 hectares à l'ouest de la rocade.
- Lot 3 : le site « Mont-Blanc 1 » d'une surface d'environ 13 hectares à l'est de la rocade,

Chacun de ces lots correspond à une opération distincte.

Deux objectifs majeurs présidant à l'aménagement de ces espaces et transcrits dans la délibération de septembre 2009 sont ici rappelés pour mémoire :

- la volonté de rompre avec une urbanisation d'entrée de ville caractérisée par une logique routière de transit et d'accessibilité qui a conduit à un morcellement du site sans grande cohérence ni densité bâtie,
- la volonté d'engager les futurs projets d'urbanisation sous le sceau du développement durable et de la qualité environnementale, concrétisée par la réalisation d'écoquartiers.

La Ville a souhaité entamer cette mutation par le site des « Anciens Abattoirs » qui constitue le lot n°1 de la concession d'aménagement, et portait sur un périmètre d'étude de 28 Ha.

Un avenant n°1 à la concession d'aménagement portant sur les modalités d'affectation de la rémunération de la SPLAAD et sur la transformation de la SPLA en SPL a été approuvé par le **Conseil Municipal du 24 juin 2013**.

Suite à l'approbation du compte-rendu financier annuel présenté par l'Aménageur à la Collectivité concédante dans le cadre de l'exercice comptable clos au 30 juin 2013, un avenant n°2 a été approuvé par le **Conseil Municipal du 16 décembre 2013** pour prendre en compte l'évolution de participation financière de la Collectivité à l'opération d'aménagement.

Il a été intégré à cet avenant les conséquences du changement des dates d'ouverture et clôture de l'exercice comptable décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SPLAAD en séance du 19 décembre 2012.

Par délibération du 19 décembre 2016, le Conseil Municipal de la Ville de Dijon a approuvé l'avenant n°3 modifiant les modalités de détermination du forfait annuel de gestion mises en place par voie d'avenant à la convention de prestations intégrées.

Un avenant n°4, approuvé par le **Conseil Municipal du 26 mars 2018**, a entériné la décision du Conseil d'Administration de la SPLAAD de simplifier l'organisation des instances de la Société pour la mise en œuvre du contrôle analogue exercé par les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires. Un « Comité de Contrôle et Stratégique » a ainsi été créé, fusionnant le Comité de contrôle et le Comité stratégique existants.

Un avenant n°5 approuvé par le **Conseil Municipal du 24 juin 2019**, a créé un nouveau lot à la concession d'aménagement : le Lot 4 « Site des Poussots ». Ce lot a été activé immédiatement. Cet avenant a également allongé la durée de la concession de 5 ans.

Un avenant n°6 approuvé par le **Conseil Municipal du 22 mars 2021** a fixé le montant prévisionnel de la participation du Concédant du lot 4 « Site des Poussots », conformément aux dispositions de l'article 16.4 de la Convention de prestations intégrées, suite à l'approbation du bilan d'investissement, le compte d'exploitation et le compte de trésorerie prévisionnels du lot 4.

Par délibération de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 décembre 2020, la SPLAAD a décidé de modifier ses dates d'ouverture et de clôture de son exercice comptable, désormais calées sur l'année civile. Dans ce cadre, le **Conseil Municipal réuni le 17 juin 2021** a approuvé l'avenant n°7 à la convention de prestations intégrées prenant en compte les nouvelles dates d'ouverture et de clôture de l'exercice comptable de la SPLAAD.

Un avenant n°8 approuvé par le **Conseil Municipal du 17 juin 2021**, a modifié la durée de la convention de prestations intégrées désormais portée à 22 années (avec un terme fixé au 11/01/2032).

Suite à l'approbation du compte-rendu financier annuel présenté par l'Aménageur à la Collectivité concédante dans le cadre de l'exercice comptable clos au 31 décembre 2021, un avenant n°9 a été approuvé par le **Conseil Municipal du 27 juin 2022** pour prendre en compte l'évolution de participation financière de la Collectivité à l'opération d'aménagement pour le lot 1 « Ecocité Jardins des Maraîchers ».

Un avenant n°10, approuvé lors de ce même **Conseil Municipal du 27 juin 2022**, a intégré l'actualisation annuelle du montant de la rémunération forfaitaire de la SPLAAD au lieu de tous les cinq ans et la possibilité de ne pas appeler systématiquement chaque année cette rémunération forfaitaire.

1.2 Programme

Cette opération, d'une surface de 19,6 hectares, délimitée par le boulevard de Chicago au sud, les rues Amiral Pierre et Champeaux à l'est et la voie ferrée Dijon-Is-sur-Tille à l'ouest, va concourir à la réalisation d'un écoquartier mêlant une variété programmatique (logements locatifs à loyer modéré, en accession abordable et en accession libre), typologique (collectif, intermédiaire et individuel groupé) en matière d'habitat conformément au Programme Local de l'Habitat et proposant une mixité fonctionnelle (initialement 1500 logements environ, accompagnés d'une offre en bureaux, commerces et services).

Le projet de programme des équipements publics prévoit une programmation d'espaces publics déclinés sous forme de lieux singuliers qui animent l'écoquartier (place en entrée est du quartier, mail à dominante végétale, jardins potagers en frange ouest, square coté boulevard de Chicago) et la création d'une structure viaire et ses réseaux divers maillant le quartier, qui comprend tous les espaces dédiés à la circulation (voies du mail, voies mixtes, venelles.).

La Ville de Dijon a décidé de ne pas urbaniser la totalité de la tranche 2. Le nombre de logements prévu initialement va ainsi diminuer (environ 1 000 logements au lieu de 1 500). Le projet de programme des équipements publics n'est pas fondamentalement modifié. Les jardins potagers prévus en frange ouest laissent la place à un projet d'agriculture urbaine sur un plus grand périmètre. La structure viaire et ses réseaux divers initialement projetés sur ce périmètre ne seront pas réalisés.

SUPERFICIE CADASTRALE DU PERIMETRE 196 000 m²

*** Aménagement au sein de la ZAC 196 000 m²**

▣ Emprises publiques créées	56 000 m ²
▣ Emprises publiques autres (à conserver)	
- Agriculture urbaine	57 000 m ²
▣ Emprises Privées	
- Foyer Abrioux	10 000 m ²
▣ "Erreur cadastre"	0 m ²
▣ Surfaces cessibles	73 000 m ²

196 000 m²

*** Aménagement hors de la ZAC 20 000 m²**

1.3 Actes règlementaires

Par délibération du 27 juin 2011, le Conseil Municipal a décidé d'aménager ce secteur à l'exclusion du stade des Poussots sous forme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) en engageant une concertation préalable.

Lors du Conseil Municipal du 22 décembre 2011, le bilan de la concertation a été dressé et la Zone d'Aménagement Concerté a été créée. Le dossier de réalisation de cette ZAC a été approuvé par le Conseil Municipal le 28 juin 2012.

Pour mener à bien l'opération, la maîtrise foncière des terrains situés au sein du périmètre de la ZAC est nécessaire. Suite à l'échec de certaines négociations amiables, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique a été enclenchée. Une enquête publique s'est déroulée du 1er mars au 2 avril 2013 et a permis d'obtenir l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique du projet le 8 août 2013.

II. NOTE DE CONJONCTURE

2.1. Réalisation

- **Foncier**

Au cours de l'exercice, aucune acquisition n'a été réalisée.

Au 31/12/2022, la maîtrise foncière de l'ensemble de l'opération est assurée par la SPLAAD, la Ville de DIJON et l'EPFL.

A noter qu'à ce jour, 18 parcelles représentant 40 726m² de terrain de la tranche 2 ont été acquises par l'EPFL pour un montant de 3 517 255 € HT et hors frais de portage.

Les dépenses constatées pour ce poste au 31/12/2022 s'élèvent à 4 578 395 € TTC.

- **Aménagement des sols et travaux**

Au 31/12/2022, les travaux suivants ont été réalisés :

- Travaux d'entretien du mail central et des espaces paysagers
- Continuité des travaux de viabilisation de la phase 2 et de la phase 3 de la tranche I du projet (réseaux et voirie provisoire) pour desservir 5 lots
- Reprise de la rue du Commandant Abrioux en lien avec la livraison de la Résidence Abrioux

Les dépenses constatées pour ces postes au 31/12/2022 s'élèvent à 8 754 001 € TTC.

Perspectives au 31/12/2023 :

- Continuité des travaux de viabilisation de la phase 2 et de la phase 3 de la tranche I
- Fin des travaux de reprise de la rue du Commandant Abrioux en lien avec la démolition de l'ancienne résidence Abrioux
- Démarrage des travaux sur le boulevard de Chicago (carrefour à feux et nouveaux arrêts de bus)

2.2 Commercialisation

Avancement de la commercialisation au 31/12/2022 :

- Réitération par acte authentique de vente du 24/02/2022 concernant la cession des lots 2C, 3B et 3C à la société GINKGO (OCEANIS PROMOTION) pour une surface plancher de 12 463m² et un montant de 3 115 500 € HT.

Perspectives au 31/12/2023 :

Au 31/12/2023, il est prévu :

- La signature de l'acte authentique de vente du lot 3A à BOUYGUES IMMOBILIER pour une surface de plancher objectif totale de 5 275m² et un montant de 1 722 750 € HT.
- la signature de compromis de vente concernant les lots 1I, 1J et 1B.

La réitération par actes authentiques des compromis se fait après obtention du permis de construire purgé de tous recours et, le cas échéant, de la levée de la condition suspensive de pré-commercialisation.

Les recettes constatées pour ce poste au 31/12/2022 s'élèvent à 12 940 789 € TTC.

2.3 Subvention

La ZAC bénéficie, au titre de la maîtrise foncière de subventions de la Région BFC pour un montant total de 800 000 €, totalement perçus au 31/12/2020.

Une subvention de 320 000 € a été obtenue auprès de l'Agence de l'Eau au titre de la gestion alternative des eaux pluviales mise en œuvre sur le projet, la totalité étant perçue au 31/12/2022.

Les subventions perçues au 31/12/2022 s'élèvent à 1 120 000 € TTC.

III. BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE

3.1. Etat des dépenses et des recettes prévisionnelles

3.1.1. Compte de résultat prévisionnel

DEPENSES	%	Euros HT	TVA	TTC
ETUDES GENERALES	7%	1 830 000	353 558	2 183 558
FONCIER	19%	5 300 000	41 382	5 341 382
AMENAGEMENT DES SOLS	5%	1 500 000	299 142	1 799 142
TRAVAUX	41%	11 271 439	2 254 176	13 525 615
HONORAIRES TECHNIQUES	4%	1 050 000	209 284	1 259 284
FRAIS FINANCIERS	10%	2 630 857	110	2 630 967
REMUNERATION SPL	9%	2 427 472	-	2 427 472
FRAIS ANNEXES	3%	848 151	22 072	870 223
FRAIS DE COMMERCIALISATION	1%	250 000	49 828	299 828
FRAIS DE COMMUNICATION-GOUVERNANCE	1%	350 000	69 963	419 963
SOLDE TVA	0%	-	135 637	- 135 637
TOTAL DES DEPENSES	100%	27 457 919	3 163 878	30 621 797

ECOCITE JARDIN DES MARAICHERS – VILLE DE DIJON
Compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2022

RECETTES	%	Euros HT	TVA	TTC
CESSIONS	65%	17 797 005	3 137 950	20 934 955
Locatif Social		2 640 285	226 595	2 866 880
Accession Abordable		2 111 116	335 877	2 446 993
Accession Libre		10 716 534	2 143 307	12 859 840
Autre		947 870	160 600	1 108 470
<i>Sous - Total Habitat</i>		<u>16 415 805</u>	<u>2 866 379</u>	<u>19 282 184</u>
Activités Économiques - Commerces- Équipements		732 200	141 771	873 971
Activités Économiques - Activités tertiaires		649 000	129 800	778 800
Activités Économiques - Activités industrielles-logi:		-	-	-
Activités Économiques - Activités artisanales		-	-	-
<i>Sous - Total Activités Économiques</i>		<u>1 381 200</u>	<u>271 571</u>	<u>1 652 771</u>
<i>Sous - Total Stationnement</i>		<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SUBVENTIONS	4%	1 120 000	-	1 120 000
Agence de l'Eau		320 000	-	320 000
Région		800 000	-	800 000
PRODUITS FINANCIERS ET DIVERS	2%	587 047	25 927	612 975
RECETTES ISSUES DU CONCEDANT	29%	7 953 867	-	7 953 867
Subvention globale		7 953 867	-	7 953 867
Cession équipements généraux		-	-	-
Participation complément de prix		-	-	-
Participation acquisition foncière		-	-	-
TOTAL DES RECETTES	100%	27 457 919	3 163 878	30 621 797
SOLDE RECETTES - DEPENSES		0	-	0

3.1.2. Commentaires sur le compte de résultat prévisionnel

3.1.2.1 Les dépenses

Le poste « Rémunération de la SPL », calculée selon les modalités définies à la concession, est mécaniquement ajusté en lien avec l'actualisation du montant de la rémunération forfaitaire ayant dorénavant lieu tous les ans et les modifications des montants des dépenses et des recettes, soit une diminution de 546 901 € HT.

Le poste « Travaux » est augmenté de 546 901 € HT en lien avec la diminution du poste « Rémunération de la SPL » et l'inflation des prix.

L'état prévisionnel des dépenses ne fait apparaître aucun changement, les dépenses restant à 27 457 919 € HT, soit 30 621 797 € TTC.

Le cumul des dépenses réalisées au 31/12/2022 est de 20 642 811 € TTC.

3.1.2.2 Les recettes

L'état prévisionnel des recettes ne fait apparaître aucun changement, les recettes restant à 27 457 919 € HT, soit 30 621 797 € TTC, avec un cumul des recettes réalisées au 31/12/2022 de 15 662 052 € TTC.

La subvention d'équilibre d'un montant de 7 953 867 € est inchangée.

3.2. Etat prévisionnel de trésorerie

Plan de trésorerie

INTITULE	SIMULATION EN €/TTC						TOTAL du BILAN REVISE EN €/TTC
	réalisé TTC au 31/12/2022	FIN 2023	FIN 2024	FIN 2025	FIN 2026	Années ult.	
DEPENSES EN TTC							
ETUDES GENERALES	1 110 055	27 000	27 000	27 000	27 000	965 503	2 183 558
Etudes générales	1 110 055	27 000	27 000	27 000	27 000	965 503	2 183 558
FONCIER	4 578 395	2 811	0	0	0	760 176	5 341 382
Acquisitions	3 550 413	0	0	0	0	600 000	4 150 413
Frais annexes	165 111	2 811	0	0	0	160 177	328 098
Indemnités	862 871	0	0	0	0	0	862 871
AMENAGEMENT DES SOLS	1 231 757	12 000	12 000	12 000	12 000	519 385	1 799 142
Libération des sols	1 231 757	12 000	12 000	12 000	12 000	519 385	1 799 142
TRAVAUX	8 655 806	644 400	1 000 800	370 800	370 800	3 742 293	14 784 899
Travaux	7 522 244	600 000	960 000	360 000	360 000	3 723 370	13 525 615
Honoraires	1 133 562	44 400	40 800	10 800	10 800	18 922	1 259 284
FRAIS FINANCIERS	2 155 237	108 877	78 161	30 759	25 150	232 783	2 630 967
Intérêts sur emprunts à L. T.	2 155 237	108 877	78 161	30 759	25 150	232 783	2 630 967
Intérêts sur avances à C. T.	0	0	0	0	0	0	0
REMUNERATION SPL	2 078 246	34 891	54 123	85 746	9 570	164 896	2 427 472
Rémunération SPL	2 078 246	34 891	54 123	85 746	9 570	164 896	2 427 472
FRAIS ANNEXES	760 103	32 800	17 800	12 800	7 800	38 920	870 223
Impôts et taxes	611 994	30 000	15 000	10 000	5 000	26 157	698 151
Autres frais non taxables	0	0	0	0	0	0	0
Autres frais taxables	148 108	2 800	2 800	2 800	2 800	12 764	172 072
FRAIS DE COMMERCIALISATION	4 388	9 000	9 000	9 000	9 000	259 440	299 828
COMMUNICATION / GOUVERNANCE	68 825	6 000	6 000	6 000	6 000	327 138	419 963
Communication / Gouvernance	68 825	6 000	6 000	6 000	6 000	327 138	419 963
TOTAL DES DEPENSES ANNUEL	20 642 811	877 779	1 204 884	554 105	467 320	7 010 535	30 757 434
TOTAL DES DEPENSES CUMUL	20 642 811	21 520 590	22 725 474	23 279 579	23 746 899	30 757 434	
RECETTES EN TTC							
CESSIONS	12 940 789	1 120 126	800 090	2 539 200	0	3 534 750	20 934 955
Locatif Social	2 392 130	0	0	0	0	474 750	2 866 880
Accession Abordable	1 742 257	243 096	173 640	288 000	0	0	2 446 993
Accession Libre	7 043 561	877 030	626 450	1 252 800	0	3 060 000	12 859 840
Autre	1 108 470	0	0	0	0	0	1 108 470
Sous - Total Habitat	12 286 418	1 120 126	800 090	1 540 800	0	3 534 750	19 282 184
Activités Économiques - Commerces- Équipés	33 971	0	0	840 000	0	0	873 971
Activités Économiques - Activités tertiaires	620 400	0	0	158 400	0	0	778 800
Activités Économiques - Activités industrielles- logistiques	0	0	0	0	0	0	0
Activités Économiques - Activités artisanales	0	0	0	0	0	0	0
Sous - Total Activités Économiques	654 371	0	0	998 400	0	0	1 652 771
Stationnement en surface	0	0	0	0	0	0	0
Stationnement en ouvrage	0	0	0	0	0	0	0
Sous - Total Stationnement	0	0	0	0	0	0	0
PRODUITS FINANCIERS & DIVERS	601 263	0	0	0	0	11 712	612 975
Produits financiers	406 414	0	0	0	0	0	406 414
Produits divers	194 849	0	0	0	0	11 712	206 561
SUBVENTIONS	1 120 000	0	0	0	0	0	1 120 000
Agence de l'Eau	320 000	0	0	0	0	0	320 000
Région	800 000	0	0	0	0	0	800 000
Département et autres	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES ISSUES DU CONCEDANT	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	2 953 867	7 953 867
Subvention globale	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	2 953 867	7 953 867
Cession équipements généraux	0	0	0	0	0	0	0
Participation complément de prix	0	0	0	0	0	0	0
Participation acquisition foncière	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES ANNUEL	15 662 052	2 120 126	1 800 090	3 539 200	1 000 000	6 500 328	30 621 797
TOTAL DES RECETTES CUMUL	15 662 052	17 782 178	19 582 268	23 121 468	24 121 468	30 621 797	
SOLDES ANNUELS avant financement	-4 980 759	1 242 347	595 206	2 985 095	532 680	-510 207	-135 637
SOLDES CUMULES avant financement	-4 980 759	-3 738 412	-3 143 205	-158 110	374 570	-135 637	

ECOCITE JARDIN DES MARAICHERS – VILLE DE DIJON
Compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2022

Bilan prévisionnel et plan de trésorerie actualisés

INTITULE	SIMULATION EN €/HT						TOTAL du BILAN REVISE EN €/HT
	réalisé TTC au 31/12/2022	FIN 2023	FIN 2024	FIN 2025	FIN 2026	Années ultérieures	
MOYENS DE FINANCEMENT	5 514 239	-1 694 125	-39 563	0	0	-3 780 551	0
Mobilisation d'emprunts	18 000 000	0		0			18 000 000
Amortissement d'emprunts	-13 266 312	-2 694 125	-2 039 563	0	0	0	-18 000 000
Ouvertures de Crédit en Compte Courant (OCCC)	0	1 000 000	0	0	0	0	1 000 000
Remboursement OCCC	0	0	-1 000 000	0	0	0	-1 000 000
Avances collectivités	1 000 000	0	0	0	0	0	1 000 000
Remboursement Avances collectivités	0	0	0	0	0	-1 000 000	-1 000 000
Financement aux programmes	-219 449	0	0	0	0	0	-219 449
Remboursement des programmes	0	0	0	0	0	219 449	219 449
Rachat foncier par Ville de Dijon	0	0	3 000 000	0	0	0	3 000 000
Reprise foncier sur Ville de Dijon	0	0	0	0	0	-3 000 000	-3 000 000
T.V.A.							
T.V.A. sur les dépenses	1 878 862	116 868	175 800	70 800	70 800	986 384	3 299 515
T.V.A. sur les recettes	1 885 892	160 018	160 018	423 200	0	534 750	3 163 878
T.V.A. réglée à l'Etat							0
T.V.A. remboursée par l'Etat							0
Solde de T.V.A.	-7 029	-43 150	15 782	-352 400	70 800	451 634	135 637
SOLDE DE TRESORERIE ANNUEL	526 451	-494 927	571 425	2 632 695	603 480	-3 839 124	
SOLDE DE TRESORERIE CUMULE	526 451	31 523	602 949	3 235 644	3 839 124	0	0

La trésorerie de l'opération est assurée par :

- un prêt de la Banque Postale de 6 M€ sur 9 ans (souscrit en novembre 2014) ;
- un emprunt bancaire d'un montant de 12 M€ sur 9 ans contracté auprès de la Caisse des Dépôts (prêt GAIA, souscrit en octobre 2016) ;
- une avance de 1 M€ de la collectivité versée au 2ème semestre 2013 ;
- les subventions octroyées à l'opération d'un montant total de 1 120 000€, le total étant perçu au 31/12/2022.

Comme le prévoit l'article 16 de la convention de prestations intégrées, une partie de la trésorerie finance d'autres programmes de la même concession à hauteur de 219 449 €.

IV. ANNEXES

Annexe 1 : Etat des acquisitions réalisées au 31/12/2022

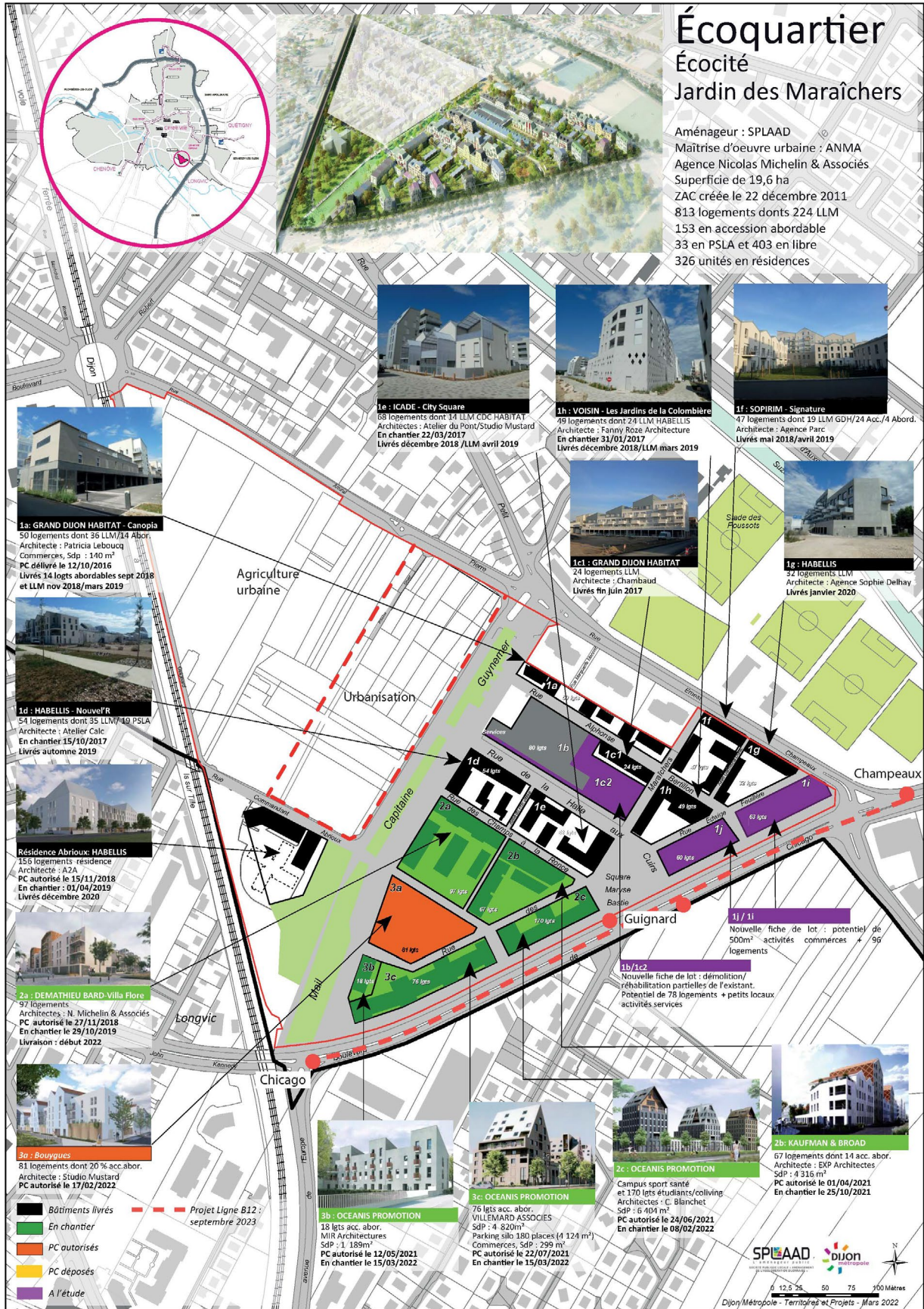
Annexe 2 : Etat des ventes au 31/12/2022

Annexe 3 : Plan de commercialisation au 31/12/2022

ANNEXE 2 : ETAT DES VENTES AU 31/12/2022

ACQUEREURS	SURFACE M2 SDP	ACQUEREUR	PRIX H.T. en Euros	PRIX T.T.C.	ACTE DE VENTE
Tranche 1					
LOT 1A	3 231	DIJON HABITAT	552 755,00	583 156,53	28/03/2017
LOT 1B					
LOT 1C1	1 742	DIJON HABITAT	287 430,00	303 238,65	23/02/2016
LOT 1C2					
LOT 1D	3 654	VILLEO	722 290,00	762 015,95	13/10/2017
LOTS 1E1 / 1E2 / 1E4	2 985	ICADE	846 015,00	1 015 218,00	09/03/2017
LOTS 1E3	1 187	SCIC	213 660,00	225 411,30	09/03/2017
LOT 1F	2 954	SOPRIM	707 775,00	849 330,00	17/11/2016
LOT 1G	2 527	LOGIVIE	480 600,00	507 033,00	29/06/2017
LOT 1H	3 530	VOISIN	825 040,00	990 048,00	04/01/2017
LOT 1I					
LOT 1J					
LOT 2A	5 423	DEMATHEIU et BARD	1 749 820,00	2 099 784,00	24/10/2019
LOT 2B	4 316	KAUFMAN & BROAD	1 435 070,00	1 722 084,00	21/10/2021
LOTS 2C/3B/3C	12 463	OCEANIS	3 115 500,00	3 738 600,00	24/02/2022
LOT 3A					
TOTAL PHASE 1	44 012		10 935 955	12 795 919	

ANNEXE 3 : PLAN DE COMMERCIALISATION AU 31/12/2022





SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE
« AMÉNAGEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE »
40 avenue du Drapeau
CS 77 418
21074 Dijon Cedex
Tél. 03 45 83 90 13
Fax 03 45 83 90 21
www.splaad.com

SPLAAD
L' a m é n a g e u r p u b l i c